

## 14ème législature

<b>Question N° : 160</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social		<b>Ministère attributaire</b> > Travail
<b>Rubrique</b> >formation professionnelle	<b>Tête d'analyse</b> >bénéficiaires	<b>Analyse</b> > travailleurs intérimaires. accès.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2012</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>14/01/2014</b> Date de renouvellement : <b>09/09/2014</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la question de la formation des intérimaires dans les grands groupes industriels. De nombreux groupes internalisent les missions d'intérim afin de produire en flux tendus. Néanmoins, la formation professionnelle des salariés en question pose des problèmes de sécurité, car la fonction première des agences d'intérim est de proposer des salariés dans des délais rapides, même quand ceux-ci n'ont pas suivi les formations requises. Il lui demande s'il compte se pencher sur la question de la formation professionnelle des anciens intérimaires, intégrés aux grands groupes.